

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DFPE 163** Subvention (600.000euros) et convention avec l'association « Léo Lagrange Nord – Ile-de-France », pour la création d'un multi-accueil au 88, boulevard Ney (18e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Léo Lagrange Nord – Ile-de-France » ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Léo Lagrange Nord – Ile-de-France » ayant son siège social 27, rue de l'Amiral Courbet à Amiens (80), pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'investissement de six cent mille euros (600.000 euros) est allouée à l'association « Léo Lagrange Nord – Ile-de-France » (n° SIMPA 185552 – numéro de dossier 2019-09121) pour la création d'un multi-accueil au 88, boulevard Ney (18ème).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée sur le chapitre fonctionnel 904, rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019, et suivants sous réserve des décisions de financement ultérieures.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**